

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1279

Artikel: Définition d'un intellectuel français
Autor: Gillièron, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretenir les bâtiments plutôt que léguer des ruines

Faut-il démolir, rénover ou alors entretenir les ouvrages de génie civil et les bâtiments? C'est l'une des questions débattues lors du

Forum de la construction et de l'urbistique qui s'est tenu les 5 et 6 novembre derniers à Martigny.

L'INDUSTRIE DE LA construction est à la recherche de travail, à n'importe quel prix. Pour nombre de professionnels, la rénovation ne dégage pas une rentabilité suffisante. C'est pourquoi ils préconisent plutôt la démolition-reconstruction des ouvrages ayant atteint un certain stade de décrépitude. Une attitude confortée par l'impact psychologique de la reconstruction sur les acteurs de cette branche.

bien même la dépense serait identique dans les deux cas.

L'entretien plutôt que la construction

Hans Sieber, directeur de l'Office fédéral des questions conjoncturelles, non sans courage devant un public de professionnels, n'a pas hésité à contester cette vision: l'industrie suisse du bâtiment et du génie civil doit se recycler dans la maintenance. D'une part les besoins en matière de bâtiments et de routes se font moins pressants, d'autre part un grand nombre d'ouvrages montrent des signes évidents de vieillissement. L'entretien courant et la maintenance représentent donc le créneau prioritaire de la construction pour les années à venir. Réalisés avec soin et régularité, ils permettent d'évi-

ter des rénovations plus coûteuses et gênantes pour les usagers.

Les architectes devraient être sensibles à cette approche puisque la Charte de Venise, définissant les principes de la conservation des bâtiments et applicable par extension à tous les ouvrages produits par l'industrie de la construction, énonce à son article 4: «La construction des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien».

Une image valorisante

En effet, comme l'a rappelé Jean Cadavini, conseiller aux Etats neuchâtelois, le maître de l'ouvrage, l'architecte et même l'entrepreneur se sentent beaucoup plus valorisés par l'inauguration d'une réalisation neuve que par celle d'un bâtiment rénové, quand

Des sommes insuffisantes

Un bref inventaire de la situation des collectivités publiques montre l'urgence de freiner les investissements nouveaux au profit de la réhabilitation des bâtiments et des infrastructures existants. Bien qu'épargnée par la guerre, la Suisse, au cours des dernières décennies, a investi dans la construction et les infrastructures une proportion du produit intérieur brut nettement plus élevée que ses voisins. Et malgré la récente récession, cette fringale d'investissements perdure.

Par contre, les autorités se soucient trop peu de maintenir en état les équipements publics. Pour assurer la conservation à long terme de ces équipements – bâtiments publics, réseaux d'eau potable et d'égouts, routes – les communes devraient dépenser 1 400 francs par habitant et par an, estime l'économiste zurichois Matthias Lehmann. Alors qu'en 1994 elles n'y ont consacré que 350 francs. L'entretien du réseau autoroutier a englouti l'an passé 300 millions alors qu'il en exigerait 800. La valeur d'assurance des bâtiments publics en Suisse est évaluée à 170 milliards de francs. Calculés sur une durée de vie moyenne de 50 ans, les frais d'entretien annuels s'élèvent au minimum à 3,7 milliards; les collectivités se contentent d'y affecter 2 milliards. A ce rythme nous léguerons des ruines aux générations futures et les énormes investissements de ces dernières décennies n'auront été que des dépenses de consommation. *jpb/jd*
Basler Zeitung du 14 novembre 1996

COURRIER

Définition d'un intellectuel français

La semaine dernière, et sous la plume de Jérôme Meizoz, vous avez présenté le *Dictionnaire des intellectuels français du XXe siècle*. Permettez-moi d'y ajouter quelques remarques personnelles.

D'entrée, les auteurs précisent leur démarche. Selon eux, le prix Nobel qui ne quitte pas son labo pour signer des pétitions n'est pas un intellectuel. Quelle étrange dérive sémantique!

Ce point de vue me paraît très «médiatico-centrique» et suggère plusieurs questions:

- Le qualificatif «intellectuel» est-il attribué à partir d'un jugement basé sur des critères moraux?
- Si oui, comment ces critères sont-ils fixés? En fonction du «politiquement correct»?
- La valeur intellectuelle d'une personne serait-elle surtout déterminée par son impact médiatique?

Pour alimenter le débat, nous citons le passage-clé de l'introduction du *Dictionnaire* où les auteurs définissent le parti qu'ils ont pris.

«Qu'il soit clair d'emblée qu'un tel dictionnaire ne vise pas à évaluer les mérites des personnes citées dans leur champ d'activité purement professionnel. L'absence de tel prix Nobel de physique ou de médecine ne signifie pas qu'on sous-estime sa contribution à la science ou au bien-être de l'humanité, mais qu'au contraire, on a pris acte qu'il s'est toujours refusé à quitter son laboratoire pour descendre dans la rue, signer des pétitions, donner son avis sur l'avenir du socialisme, le déclin de la religion ou la férocité d'une dictature asiatique. Sartre, qui était orfèvre en la matière, l'a très bien dit. Le savant qui travaille à la mise au point d'une bombe atomique, n'est pas un intellectuel. Dès lors que, conscient du danger qu'il fait courir à l'humanité, il engage ses confrères à signer avec lui un manifeste contre l'emploi d'une telle bombe, il le devient».

Voir aussi J.-P. Sartre, «Plaidoyer pour les intellectuels», *Situations VIII*, Gallimard, 1972.

Claude Gillieron, Morges